



À QUOI SERT UN RAPPORTEUR SPÉCIAL DES NATIONS UNIES ?

16



ORIGINE

Après sa création par l'Assemblée générale des Nations unies en mars 2006, le Conseil des droits de l'homme (CDH), composé de 47 États membres, a voulu se donner les moyens de sa mission de promotion et de protection des droits de l'homme dans le monde. Il siège à Genève.



MOYENS

Outre l'Examen périodique universel, le CDH a mis en place un dispositif de procédures spéciales qui rassemblent un ensemble de mandats dévolus à des rapporteurs spéciaux.



NOMINATION

Les rapporteurs spéciaux sont des experts reconnus pour leur compétence, leur expérience,

leur intégrité, leur objectivité, leur impartialité et leur indépendance. Ces critères de sélection objectifs sont accessibles au public sur le site du CDH.



MANDATS

Chaque mandat est déterminé par une résolution du Conseil des droits de l'homme. Il porte soit sur un pays, soit sur une thématique.

En octobre 2022, on compte :
 ◆ **45 mandats thématiques**, dont 15 ont été renouvelés en 2022, parmi lesquels le droit à l'alimentation, l'accès à l'eau potable, le développement, la détention arbitraire, la liberté d'association, les discriminations envers les femmes et les filles, l'orientation sexuelle, les violences contre les femmes et les filles, le recours à des mercenaires, les personnes déplacées dans leur propre pays, la liberté de religion ou de conviction.

◆ **14 mandats par pays** : le dernier, adopté le 4 octobre 2022, concerne la situation des droits de l'homme dans la Fédération de Russie.



TRAVAIL

- ◆ Visite dans les pays
- ◆ Instruction de cas individuels comme celui de l'avocat franco-palestinien Salah Hamouri
- ◆ Recherche d'informations par des appels à contribution
- ◆ Actions de plaidoyer : en mai 2021, une communication a été faite au gouvernement français à propos de la loi sur la laïcité par le rapporteur spécial sur le droit à la liberté de réunion pacifique et d'association (*lire p. 20-21*)
- ◆ Remise de rapports.



BUT

- ◆ Appui aux réformes législatives et politiques
- ◆ Élaboration de normes relatives aux droits de l'homme
- ◆ Prévention des violations
- ◆ Sensibilisation de l'opinion publique en publiant des communiqués comme le rapport – violemment critiqué par la Chine – sur le traitement des Ouïghours (*lire Humains n° 27, rubrique Focus*).